

**PROJET « EDUCATION ET FORMATION POUR L’EMPLOYABILITE »**

**ACTIVITE : « EDUCATION SECONDAIRE »**

**termes de référence – ES-10**

**Relatifs à**

**L’assistance technique pour**

**"l’appui au développement, à la mise en œuvre et au suivi des**

**Projets d’Etablissements Intégrés dans les régions**

**Fès-Meknès, Marrakech-Safi et Tanger-Tétouan-Al-Hoceima"**

**Mars 2018**

**Abréviations**

AREF : Académie Régionale de l’Education et de la Formation

CGE : Conseil de Gestion de l’Etablissement

CPP : Communautés de Pratiques Professionnelles

CRMEF : Centre Régional des Métiers de l’Education et de la Formation

DP : Direction Provinciale

ECR : Equipe de Coordination Régionale

ESSS : Aspects Environnementaux, Sociaux et de Santé-Sécurité

FM : Fès-Meknès

GIS : Genre et Inclusion Sociale

MCA: Millennium Challenge Account

MCC: Millennium Challenge Corporation

MENFPESRS : Ministère de l’Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MIAES : Modèle Intégré d’Amélioration des Etablissements de l’enseignement Secondaire

MS : Marrakech -Safi

PEI : Projet d’Etablissement Intégré

TdR : Termes de Référence

TICE : Technologies d’Information et de Communication de l’Education

TTH : Tanger-Tétouan-Al-Hoceima

**Sommaire**

[**Abréviations** 2](#_Toc508958072)

[**1.** **Contexte** 4](#_Toc508958073)

[**2.** **Objectifs de l’assistance technique** 5](#_Toc508958074)

[**3.** **Etendue de l’intervention** 6](#_Toc508958075)

[**4.** **Exigences particulières** 7](#_Toc508958076)

[**5.** **Gestion de la prestation** 9](#_Toc508958077)

[**6.** **Description des tâches pour la période de base** 9](#_Toc508958078)

[**7.** **Description des tâches pour les périodes optionnelles** 12](#_Toc508958079)

[**8.** **Durée de la prestation, Livrables et Paiement**  13](#_Toc508958080)

[**9.** **Caractéristiques des livrables** 15](#_Toc508958081)

[**10.** **Composition de l’équipe du prestataire et profils requis** 16](#_Toc508958082)

[**11.** **Documents mis à la disposition du prestataire** 18](#_Toc508958083)

[**12.** **Confidentialité** 18](#_Toc508958084)

1. **Contexte**

Le Gouvernement du Royaume du Maroc a conclu, le 30 novembre 2015, un deuxième programme de coopération (Compact) avec le Gouvernement des Etats-Unis d’Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC) et ce, dans l’objectif d’améliorer la qualité du capital humain et la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC à ce programme de coopération s’élève à 450 millions de dollars, auquel s’ajoute une contribution du gouvernement marocain d’au moins 15% du budget global du Compact. Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l’employabilité » et « Productivité du foncier ».

L’Agence *Millennium Challenge Account-Morocco* (MCA-Morocco) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l’autonomie financière. Créée en septembre 2016, l’Agence est chargée de la mise en œuvre du Compact. Elle est administrée par un Conseil d’orientation stratégique, présidé par le Chef du gouvernement, et gérée par un Directeur général. L’Agence MCA-Morocco comprend des structures fonctionnelles et des structures d’appui.

Le Compact comprend deux grands projets, à savoir :

**Le Projet «Productivité du foncier»**qui vise à accroître la productivité du foncier et de l’investissement privé à travers la mise en œuvre de trois activités : i) l’amélioration de la gouvernance du foncier à travers l’élaboration d’une stratégie nationale foncière et de son plan d’action ; ii) la melkisation au profit des ayants droit d’environ 46.000 (quarante-six mille) hectares de terres collectives situées dans le périmètre d’irrigation de la région du Gharb selon un modèle basé sur une procédure optimisée et efficiente en termes de coût et de délai; et iii) la conception d’un nouveau modèle de développement des parcs industriels et de revitalisation de zones industrielles existantes, privilégiant le partenariat public-privé et tiré par la demande, sa mise en œuvre à titre pilote au niveau de trois zones ainsi que le lancement d’un fonds destiné à appuyer le développement des zones industrielles durables.

**Le Projet « Education et formation pour l’employabilité »**, dont le budget est de l’ordre de 220 millions de dollars, a pour objectif de renforcer l’employabilité des jeunes à travers l’amélioration de la qualité de l’enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif. Ce projet s’articule autour de trois activités, à savoir « Education secondaire », « Formation professionnelle » et « Emploi ».

**L’Activité « Education secondaire »** comprend trois composantes fondamentales : (i) la mise en place d’un modèle intégré d’amélioration des établissements de l’enseignement secondaire (MIAES) basé sur la contractualisation des performances et le renforcement des capacités de gestion des responsables desdits établissements, l’innovation pédagogique centrée sur l’élève et la réhabilitation de l'infrastructure ; (ii) le renforcement du système d’évaluation des acquis scolaires et du système d’information MASSAR et (iii) le développement d’une nouvelle approche pour l’entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

**L’Activité « Formation professionnelle »** s’articule autour de deux composantes : (i) la mise en place d’un fonds dédié au financement de nouveaux centres ou de reconversion de centres de formation professionnelle existants dans le cadre de partenariats public-privé et (ii) l’appui à l’opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle.

**L’Activité « Emploi »** couvre quatre composantes : (i) l’appui à l’opérationnalisation d’un dispositif intégré d’observation du marché du travail, (ii) la promotion de l’emploi inclusif des jeunes chômeurs et des femmes défavorisées dans le marché du travail à travers le financement axé sur les résultats des prestations et programmes d’accompagnement à leur insertion, (iii) l’appui à l’évaluation d’impact des politiques de l’emploi et du marché du travail et (iv) l’appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel.

Les services à fournir dans le cadre des termes de références de cette assistance technique appuieront la mise en œuvre de l'activité Education Secondaire, notamment la composante MIAES déployée dans 90 établissements scolaires (collégial et qualifiant) dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTH), Fès-Meknès (FM), et Marrakech-Safi (MS).

Les interventions prévues dans le cadre de MIAES portent sur un appui intégré pour le management, la pédagogie et l’infrastructure tout en s’appuyant sur le levier des Projets d’Etablissements Intégrés (PEI). Les principales sous composantes du MIAES sont (i) l’instauration d’une autonomie et d’un leadership effectif de l’établissement scolaire ; (ii) une réforme pédagogique et des innovations pour des apprentissages centrés sur l’élève ; et (iii) l’amélioration de l’infrastructure des établissements scolaires pour favoriser un environnement d’apprentissage adéquat. Des programmes de formation et de coaching sont également prévus afin de renforcer les capacités de la direction scolaire et améliorer les méthodes pédagogiques d’enseignements. Le personnel administratif au niveau régional et provincial va également bénéficier des programmes de formation pour pouvoir mettre en œuvre le programme de réforme.

Les activités liées à la composante MIAES ont débuté dans la région TTH au cours de l'année scolaire 2016/2017 dans six établissements scolairespilotes (phase 1), et sont étendues à 28 autres établissements au cours de l’année 2017/2018 (phase 2). Le lancement desdites activités dans les régions FM et MS aura lieu début septembre 2018. Au terme de la première phase, les résultats suivant ont été atteints : (i) la validation du processus PEIainsi que du guide de procédures et des outils de mise en œuvre ; (ii) la programmation de la mise en œuvre de la composante MIAES et (iii) l’établissement des indicateurs de suivi et d’évaluation.

1. **Objectifs de l’assistance technique**

**2.1 Objectif général :**

L’objectif de l’assistance technique est de : i) appuyer le développement, la mise en œuvre et le suivi des PEIs (Projet d’Etablissement Intégré) dans les établissements scolaires sélectionnés dans les régions de TTH, FM et MS ; et (ii)capitaliser les expérienceset tirer les leçons de façon à promouvoir un modèle rénové pour l’enseignement secondaire.

**2.2 Objectifs spécifiques :**

Les objectifs spécifiques de cette assistance technique consistentà : (i) revoirl’approche méthodologique PEI et les outils développés durant les deux premières phases de l’exécution de la composante MIAESen vue de les adapter, éventuellement, aux besoins locaux ; (ii) fournir une formation sur le processus et les outils PEI au profit des ECR ainsi que des acteurs régionaux, provinciaux et locaux, à savoir les cadres des AREFs et des directions provinciales (DP) et toutes les parties prenantes du PEI dans les établissements secondaires concernés ; (iii) fournir l’appui nécessaire aux ECRpour faciliter l’élaboration des PEI pour les établissements scolaires et la mise en œuvre des actions inscrites dans le cadre de ces PEI ; et (iv) identifier les besoins de formation exprimés dans les PEI des établissements scolaires du projet.

L’assistance technique a pour objectifs également de: (i) faciliter l’animation des Communautés de Pratiques Professionnelles (CPP) entre les établissement scolaires sélectionnés dans le projet afin de constituer un réseau de partage efficient des d’expériences ; (ii) capitaliser ces expériences afin de dégager les orientations et d’identifier les innovations permettant une rénovation de la pédagogie, de l’organisation et de la gestion dans les établissements scolaires sélectionnés ; et (iii) faciliter la réflexion sur les moyens permettant de généraliser ce modèle à l’ensemble des établissements de l’enseignement secondaire.

1. **Etendue de l’intervention**

L’assistance technique pour l’appui au développement, à la mise en œuvre et au suivi desPEI dans les régions FM, MS et TTHsera fournie en deux périodes et devra capitaliser sur les leçons tirées des deux premières phases de l’exécution de la composante MIAES, réalisées dans les établissements de la région TTH:

**- Période de base(10 mois) portant sur l’année scolaire 2018/2019 :** l’intervention du prestataire consistera essentiellement à appuyer les ECR dans : (i) l’élaboration, le lancement et lamise en œuvre des PEI dans les 28 établissements scolaires de chacune des régions FM et MS et (ii) le suivi de la mise en œuvre des PEI dans les 34 établissements scolaires de la région TTH ; (iii) la mise en place d’un réseau d’échange d’expériences ; et (iv) l’estimation des besoins en formation.

* **Périodes optionnelles (36 mois) correspondant aux années scolaires 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022:**

Si les prestations du titulaire de ce contratpour cette période de basesont jugéessatisfaisantes, son contrat sera reconduit pour les périodes optionnelles.

L’assistance technique à apporter au cours des périodes optionnelles consistera essentiellement à : (i) appuyer le suivi de la mise en œuvre des PEI, menés dans les trois régions ; et (ii) animer le réseau d’échange d’expériencesafin de capitaliser sur les bonnes pratiques et les innovations réalisées dans les établissements scolaires du projet afin de concevoir un modèle rénové pour l’enseignement secondaire.

Au cours de chaque période optionnelle, il y aura des groupes de tâches à réaliser dans chacune des trois régions considérées.Le tableau ci-dessous résume l’étendue de l’intervention au niveau de ces régions.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Phase I**  **11 mois (phase achevée)** | **Phase II**  **8 mois**  **(en cours)** | **Phase III** | | | | |
| **Période de base**  **(10 mois)** | **Période optionnelle 1**  **(12 mois)** | **Période optionnelle 2**  **(12 mois)** | **Période optionnelle 3(12 mois)** | |
| **Région** TTH | - Assistance à l’élaboration des PEI dans les six établissements pilotes ;  - Finalisation du design du MIAES | Assistance à l’élaboration et lancement des PEI dans 34 établissements scolaires | Appui au suivi de la mise en œuvre des PEI dans les 34 établissements | Appui au suivi de la mise en œuvre des PEI dans les 34 établissements | Appui au suivi de la mise en œuvre des PEI dans les 34 établissements | - Capitalisation sur les expériences  - Guide de bonnes pratiques  - Recommandations pour la généralisation d’un modèle rénové de l’enseignement secondaire | |
| **Région**  FM | - | - | Assistance à l’élaboration et lancement des PEIdans 28 établissements | Appui au suivi de la mise en œuvre des PEI dans 28 établissements | Appui au suivi de la mise en œuvre des PEI dans 28 établissements | Appui au suivi de la mise en œuvre des PEI dans 28 établissements | - Capitalisation sur les expériences  - Guide de bonnes pratiques  -Recommandations pour la généralisation d’un modèle rénové de l’enseignement secondaire |
| **Région**  MS | - | - | Assistance à l’élaboration et lancement des PEI dans 28 établissements | Appui au suivi de la mise en œuvre des PEI dans 28 établissements | Appui au suivi de la mise en œuvre des PEI dans 28 établissements | Appui au suivi de la mise en œuvre des PEI dans 28 établissements |  |

1. **Exigences particulières**

La méthodologie présentée par le prestataire devra tenir compte des politiques générales et aux standards de MCC, notamment en termes d’intégration des normes environnementales, de genre et d’inclusion sociale et qui sont applicables à toutes les activités financées par le Compact.

**4.1 - Normes de performances environnementale et sociale :**

Les directives environnementales de MCC établissent un processus visant à « s'assurer que les projets entrepris dans le cadre des programmes financés par le Compact sont respectueux de l'environnement, qu’ils sont en conformité avec les exigences légales et réglementaires nationales applicables et qu’ils ne sont susceptibles de causer aucun danger significatif pour l'environnement, la santé ou la sécurité ». L'adhésion aux lignes directrices environnementales de MCC exige que tous les projets soient conçus, mis en œuvre et suivis en tenant compte des considérations environnementales et sociales. Les Normes de Performance de la Société Financière Internationale fournissent les critères spécifiques que les projets et les activités du Compact doivent respecter ainsi que les principes qui doivent prévaloir lors des différentes phases de développement des projets.[[1]](#footnote-3)

**4.2 - Principes d’inclusion sociale et de genre :**

MCC apporte une attention particulière à la prise en compte des inégalités sociales et de genre et à leur intégration lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes. Les inégalités conduisent à une affectation inefficace des ressources et retardent, par conséquent, le développement en général et la croissance économique, en particulier. Pour la mise en œuvre de ces normes, l’Agence MCA-Morocco met à la disposition des différents prestataires un Plan d’action genre et inclusion sociale (PAGIS)[[2]](#footnote-4). Conformément à la politique genre[[3]](#footnote-5) et aux directives de MCC[[4]](#footnote-6) en la matière, le PAGIS traduit l'engagement des différentes parties prenantes au Compact à promouvoir l’inclusion sociale et le genre au niveau detoutes les étapes de conception et de mise en œuvre des projets. Son objectif est d’assurer que les contraintes socio-économiques, pouvant affecter la pleine participation des populations et leur accès aux retombéesdes projets, sont atténuées et que des opportunités supplémentaires pour assurer une participation inclusive sont identifiées.

**4.3 - Coordination avec les prestataires et les partenaires :**

Le prestataire doit tenir compte des travauxdes autres prestations, réalisées dans le cadre de la composante MIAES, et doit coordonner respectivement avec les prestataires en charge de :

1. Diagnostic technique des infrastructures, pour que les besoins identifiés en infrastructure et en hygiène-santé-sécurité et environnement (HSSE) dans les PEI, puissent être pris en compte par les spécialistes en la matière ;
2. Développement du système d’entretien & maintenance pour qu’il soit considéré dans les PEI ;
3. Renforcement du système d’évaluation des acquis des élèves et du système d’information MASSAR pour s’assurer à ce que les indicateurs choisis dans les PEI soient en cohérence avec ceux identifiés dans le cadrede la consultation ;
4. Détermination des besoins en équipements informatiques et didactiques des établissements scolaires bénéficiaires ;
5. Conception de la stratégie et l’élaboration des modules de formation du volet pédagogie à mettre en œuvre dans le cadre de la composante MIAES ;
6. Conception de la stratégie et l’élaboration des modules de formation du volet management à mettre en œuvre dans le cadre de la composante MIAES.

Le prestataire est appelé également à coordonner étroitement avec les partenaires sélectionnés dans le cadre du Fonds de partenariatde l’éducation pour l’employabilité. Ce Fonds vise à promouvoir de nouvelles approches pluridisciplinaires pour compléter, renforcer et pérenniser, dans le cadre de partenariats, les actions prévues par le MIAES.

Dans le cadre de ce fonds, un premier appel à projets a été lancé le 06 décembre 2016 et ayant abouti à la signature de 3 conventions de partenariat portant sur des programmes de « soft-skills », de soutien scolaire et d’activités parascolaires au niveau des établissements scolaires bénéficiaires au niveau de la région Tanger-Tétouane-Al-Hoceima. Il s’agit de :

* **Consortium Codespa-Atil** : partenariat portant sur la mise en œuvre d’un programme d'activités parascolaires ;
* **Fondation EFE-Maroc :**partenariat portant sur la conception et la mise en œuvre d’un programme de formation soft skills au profit des élèves et des enseignants des lycées ;
* **Fondation Marocaine pour le Soutien Scolaire (FMSS)**: partenariat portant sur la conception et la mise en œuvre d’un programme de soutien scolaire.

Un deuxième appel à projet a été lancé le 13 février 2018 pour couvrir les deux autres régions ciblées par le projet.

1. **Gestion de la prestation**

Le commanditaire, Agence MCA-Morocco, représentée par le Directeur du Projet Education Secondaire, est l’interlocuteur principal du prestataire. L’Agence MCA-Morocco assure le suivi de la prestation avec l’appui d’un comité de pilotage (CP) composé des représentants du MENFPESRS et des trois AREF concernées par le projet. L’Agence MCA-Morocco est chargée de :

* S’assurer de la conformité des livrables aux caractéristiques techniques exigées dans les TdR ;
* Examiner et formuler des remarques sur les livrables intermédiaires ; et
* Valider les livrables finaux.

L’Agence MCA-Morocco, avec l’appui du comité de pilotage, valide dans un délai de 10 jours calendaires et propose des améliorations des livrables auxquelles devrait répondre le prestataire dans un délai de 7 jours calendaires.

Le prestataire est chargé de la réalisation des documents et des supports nécessaires à la concertation, ainsi que de l’animation des réunions techniques et de la rédaction des comptes rendus. Il est également tenu d’apporter les corrections nécessaires aux différents documents élaborés tout au long de la période de la prestation.

Le chef de mission, représentant le prestataire, est l’interlocuteur principal vis-à-vis du commanditaire. Il assume la responsabilité de la gestion de tous les services demandés dans le cadre de ce contrat d’assistancetechnique et est tenu d’assister et d’accompagnerles membres de son équipe, à l’ensemble des réunions techniques programmées à l’initiative du commanditaire. **Le chef de mission doit être basé au Maroc**.

Pour chaque région, le prestataire désigne un interlocuteur unique qui traite directement avec le commanditaire et l’AREF concernée. Il est, entre autres, responsable de la programmation, de la planification, et de la coordination des activités de l’assistance technique dans la région concernée.

Par ailleurs, le responsable de l’ECR, en charge de la mise en œuvre de la composante MIAES dans les établissements scolaires concernésdans chacune des trois AREF, est l’interlocuteurdu prestataire pour toutes les questions opérationnelles au niveau régional, provincialet local.

1. **Description des tâchespour la période de base**

La période de base comprend les tâches suivantes :

**Tâche 1. Appui à l’ECR de la région TTH dans la mise à jour des PEI et dans la programmation de leur mise en œuvre**

Dans le cadre de cette tâche, le prestataire appuie l’ECR dans :

- L’appropriation et l’adaptation des outils de gestion et de suivi des PEIs qui ont été utilisés au cours de la phase II ;

* L’organisation et la conduite des ateliers avec les parties prenantes ;
* La mise à jour desPEI dans les34 établissements scolaires de TTH ;
* La programmation des activités pour le suivi de la mise en œuvre desditsPEI.

**Tâche 2. Appui à l’ECR dans le suivi de la mise en œuvre des PEI et dans le renforcement des capacités dans les établissements scolaires de la région TTH**

Le prestataire accompagne l’ECR, les coordonnateurs provinciaux de l’AREF de la région TTH et les cadres des établissements scolaires, dans la mise en œuvre et le suivi des PEI notamment en gestion pédagogique, gestion financière et mobilisation des partenariats.

Le prestataire est tenu de former l’ECR, les coordonnateurs provinciaux de l’AREF de la région TTH et les cadres des établissements scolaires à :(i) la gestion du budget discrétionnaire des établissements scolaires ; (ii) l’approche participative, GIS,aspects Environnementaux, Sociaux et Santé-Sécurité (ESSS)et techniques d’animation ; et (iii) les outils et les procédures de suivi & évaluation des PEI.

Il est demandé, également, au prestataire d’accompagner l’ECR dans l’élaboration des rapports, le suivi de l’exécution des PEI dans les 34 établissements scolaires de la région TTH et la formulation des recommandations pour améliorer le processus PEI.

Le prestataire facilite la communication de l’ECR, concernant l’avancement de la mise en œuvre des PEI, avec les équipes des deux autres régions, le MENFPESRS et les autres parties prenantes.

Aussi dans le cadre de cette tâche, le prestataire doit accompagner l’ECR dans l’élaboration des rapports de suivi de l’exécution des PEI dans les 34 établissements scolaires de la région TTH et dans la formulation des recommandations pour améliorer le processus PEI.

**Tâche 3 : Lancement et appropriation du processus PEI dans les régions FM et MS**

Le prestataire appuie les ECR dans le lancement et l’appropriation du processus PEI au niveau des régions FM et MS.

Le processus PEI doit tenir compte du contexte culturel régional, provincialet local. Il doit permettre d’aborder les questions liées aux disparités sociales et au genre en accordant une attention particulière, d’une part, aux rapports de genre (stéréotypes, processus discriminatoires, etc.) et leur impact sur la scolarité des garçons et des filles et, d’autre part, aux facteurs d’exclusion sociale qui entravent l’intégration harmonieuse des élèves dans leur environnement scolaire.En cela, le prestataire coordonne ses actions étroitement avec lesresponsables GIS des deux AREF.

Ainsi, le prestataire appuie les ECR dans : (i) l’appropriation et l’adaptation de la méthodologie et des outils de gestion et de suivi des PEI, qui ont été utilisés au cours de la phase II; (ii) la mobilisation et la sensibilisation des directeurs, du personnel administratif, des enseignants et de toutes les parties prenantes des établissements scolaires; (iii) la programmation des activités de déploiement du processus PEI dans 56 établissements scolaires des AREF des régions FM et MS ; (iv) la programmation des formations présentielles en approche participative, en GIS et ESSS ;(v) l’intégration des préoccupations GIS et ESSS dans le processus PEI en mode participatif et dans les thématiques liées à la politique de l’enseignement secondaire, au pilotage, à la gestion de projet et à la conduite de changement.

**Tâche 4 : Appui aux ECR des régions FM et MS dans l’élaboration des PEI selon une approche participative**

L’élaboration des PEI, selon une approcheparticipative, requiert la participation et l’implicationdes parties prenantes (les administrateurs des établissements, les enseignants, les élèves, les parents, les autres membres de la communauté, les autorités locales, les ONG locales et le secteur privé local…)dans une réflexiond’ensemble pour développer une vision commune et partagée desbesoins et des priorités des établissements scolaires.

Dans le cadre de cette tâche, le prestataire appuie les ECRpour :

* Animer les réunions de consultations auprès des différentes parties prenantes en s’appuyant surla méthodologie et les outils utilisés dans le cadre de la phase II ;
* Organiser des séances de formations et de coaching au profit des animateurs PEI, du comité de pilotage PEI, des cadres de l’administration pédagogique et des coordonnateurs provinciaux dans les thématiques permettant la maîtrise du processus de PEI en mode participatif, notamment les techniques d’animation et les outils de conduite de l’approche participative en prenant en considération la dimension GIS et ESSS ;
* Accompagner les membres du conseil de gestion de l’établissement et ceux du CPpour conduire toutes les étapes du processus PEI en mode participatif ;
* Elaborer 56 PEI dans les régions MS et FM en se basant sur la programmation validée dans la tâche précédente ;
* Développer une programmation annuelle dela mise en œuvre des PEI qui permet d’optimiser l’utilisation des ressources humaines de l’AREF et les fonds du MIAES.

Durant l’élaboration du PEI, le prestataire prend en considération :

* Les orientations de l’activitéEducation Secondaire et notamment de la composante MIAES dans le choix des prioritésdes établissements scolaires;
* La promotion des enseignements interactifs et des méthodes qui : (i) suscitent l’attention et l’intérêt des élèves et favorisent leur autonomie d’apprentissage en intégrant, par ailleurs, une approche inclusive qui prenne en compte les besoins des adolescents, les considérations liées au genre et les élèves aux besoins spécifiques ; (ii) permettent l’acquisition des soft skills ; (iii) améliorent les services de l’orientation et d’information scolaire ; et (iv) utilisent de façon efficace les nouveaux équipements, les technologies de l’information et de la communication pour l’enseignement (TICE) et le matériel de laboratoires qui pourraient être acquis dans le cadre du projet ;
* L’amélioration de l’environnement de l’apprentissage de l’élève notamment par le soutien scolaire, les clubs pédagogiques et sportifs, les activités d’appui social, la bibliothèque, l’internat et les activités impliquant la participation de la communauté et des partenaires locaux ;
* La coordination avec l’équipe en charge des études techniques relatives aux infrastructures concernant les critères à utiliser pour établir des priorités en termes de réhabilitations et d’extensions proposées et ce dans le respect des dimensions GIS et ESSS.

**Tâche 5. Capitalisation sur l’expérience du processus PEI et élaborationd’un guide de bonnes pratiques**

Aussi bien au cours de la période de base qu’au cours des périodes optionnelles, le prestataire appuie les ECR des trois régions dans :

* La collecte des bonnes pratiques et des innovations notamment en matière de : (i) gestion scolaire ; (ii) pédagogieinclusive centrée sur l’élève ; (iii) amélioration de la vie scolaire ; et (iv) insertion de l’établissement scolaire dans son environnement social par le renforcement de partenariats ;
* Le partage de bonnes pratiques avec les Communautés de Pratiques Professionnelles (CPP) ;
* Le réseautage entre les établissements scolaires bénéficiaires du Projet ;
* L’élaborationd’un guide des bonnes pratiques incluant des recommandations claires, concises et faciles d’utilisation.
* Identifications des défis majeurs notamment en matière de renforcement de capacités.

1. **Description des tâches pour les périodes optionnelles**

Le contrat du prestataire pourra être reconduitpour appuyer la mise en œuvre du projet durant les périodes optionnelles dans le cas où les prestations réalisées au cours de la période de base sont jugées satisfaisantes. Les tâches et les qualifications requises pour les trois périodes optionnelles seront définies de façon plus précise, à partir d’une évaluation des résultats et des activités conduites au cours de la période de base.

**A titre indicatif** et **dans chacune des trois régions**, le prestataire appuie les ECR notammentdans : (i) la mise à jour annuelle des PEI et la programmation de leur mise en œuvre ; (ii) la gestion et le suivi de la mise en œuvre des PEI et le renforcement des capacités dans les établissements scolaires ; et (iii) la capitalisationsur l’expérience du processus PEI et l’élaboration d’un guide de bonnes pratiques.

**Au niveau transversal**, le prestataire appuie l’Agence MCA-Morocco ainsi que les ECR des trois régions pour améliorer la qualité de la mise en œuvre du MIAES sur les thèmes liés à : l’innovation pédagogique, la gestion des établissements scolaires, GIS et suivi &évaluation.

Essentiellement, le prestataire assure les tâches suivantes :

* Résolutionavec l’Agence MCA-Morocco etMENFPESRS des problèmes transversaux et des blocages spécifiques identifiés dans la mise en œuvre du processus PEI au niveaudes établissements des trois régions ;
* Animation du réseau d’échange d’expériences/bonnes pratiques entre les établissements scolaires du projet etla capitalisation/consolidation des innovations afin d’améliorer la gestion scolaire, la pédagogie, la vie scolaire et l’intégration des établissements scolaires dans leur environnement/ renforcement des partenariats ;
* Appui au suivi et évaluation du MIAES et desrecommandations sur les réorientations éventuelles nécessaires ;
* Réflexion sur un modèle rénové d’organisation (sur les domaines de la gestion et de la pédagogie centrée sur l’élève) des établissements scolaires qui pourrait être généralisé dans le secteur de l’éducation secondaire ;
* Recommandations pour la généralisation d’un modèle rénové de l’enseignement secondaire.

1. **Durée de la prestation, Livrables et Paiement**

**8.1 Période de Base**

La durée totale de l’assistance pour la période de base est de 10 mois. La durée d’exécution de chaque phase de cette assistance technique ainsi que les livrables et paiement y correspondant sont présentés dans le tableau suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Tâches** | **Livrables** | **Délais**  **d’exécution à partir de la date de l’ordre de service** | **Paiement**  **(%)** |
| **Mobilisation, lancement et appropriation du processus PEI dans les trois régions (tâches 1 et 3)** | * Rapport décrivant la programmation,la méthodologie et les outils d’intervention dans chacune des trois régions ; * Rapport sur la réalisation des ateliers de mise en place des équipes PEI dans chacune des trois régions. | 1 mois | **10%** |
| * **Appui à l’ECR dans le suivi de la mise en œuvre des PEI et le renforcement des capacités dans les établissements scolaires de la région TTH (tâche 2) ;** * **Appui à l’ECR dans le lancement du processus PEI dans les régions FM et MS (tâches 3 et 4)** | * 34 PEI mis à jour et rapport de situation dans la région TTH ; * Rapport sur le lancement des PEI (séances d’information et consultation) dans les 56 établissements scolaires des régions FM et MS ; * Rapport détaillant le contenu des formations à réaliser (planning, méthodologie et supports). | 1. mois | **20%** |
| * **Appui àl’ECR de la région TTH dans la mise en œuvre des PEI (tâche 2) ;** * **Appui aux ECRS des régions FM et MS pour l’élaboration des PEI (tâche 4)** | * Rapport de mise en œuvre des 34 PEI de la région TTH ; * Version provisoire des 56 PEI des régions FM et MS ; * Rapport sur les formationsréalisées. | 7 mois | **40%** |
| **Capitalisation sur l’expérience du processus PEI et élaborationd’un guide de bonnes pratiques (tâche 5)** | * Rapports de finalisation et d’opérationnalisation des instruments de suivi du PEI dans les 56 ES des régions FM / MS ; * Mise en place du réseau d’échange d’expériences entre les trois régions ; * Version finale des 56 PEI des régions FM et MS et recommandations pour la programmation de l’année suivante ; * Rapport de suivi et évaluation de la mise en œuvre des PEI dans la région TTH et recommandations pour la programmation de l’année suivante ; * Rapports de bonnes pratiques et des défis majeurs. | 10 mois | **30%** |

Il reste entendu que le planning pourrait faire l’objetde réajustementsproposés par le commanditaire.

**8.2 Périodes optionnelles :**

La durée de chacune des trois périodes optionnelles est de 12 mois. Chacune des périodes optionnelles est divisée en 4 phases auxquelles correspondent les livrables suivants : (i) rapport de programmation annuelle des activités d’assistance technique; (ii) rapport trimestriel de l’état d’avancement et le suivi de la mise en œuvre des PEI et des activités d’assistance technique; et (iii) rapport de synthèse des PEI et recommandations.

Au terme de chaque année optionnelle, et sur la base des besoins ou problèmes rencontrés dans les régions et des recommandations faites au niveaudes rapportsde suivi et de synthèse, il peut être décidé, d’un commun accord entre le prestataire et le commanditaire, unerévisiondes livrables. A titre d’exemple, les thèmes suivants pourraient être considérés: (i) révisiondu guide et des procédures PEI ; (ii) mise à jour des besoins de formation dans les établissements scolaires ; (iii) organisation du temps scolaire pour l’amélioration de la pédagogie ; (iv) modèle rénové d’organisation des établissements scolaires ; (v) synthèse des innovations pouvant être généralisées dans le secteurde l’enseignement secondaire ; (vi) aménagement du cadre réglementaire pour l’amélioration de la vie scolaire ; et (vii) définition du contrat de performance pour les établissements scolaires.

1. **Caractéristiques des livrables**

Le prestataire doit fournir :

* Les rapports et leurs notes de synthèse (notes résumant le processus conduit et les résultats clés, rédigées en 3 à 8 pages maximum) en édition finale pour chacun des livrables en prêtant une attention particulière à la qualitéde rédaction et en adoptant un style simple et clair de leur contenu ;
* CD ou clé USB comprenant les fichiers numériques constituant les documents écrits modifiables pour les textes, les tableaux, les graphiques et les schémas.

L’impression des documents se fait en recto verso, texte noir et couleur, photos et cartes en quadrichromie sur un support papier de bonne qualité.

Le prestataire doit remettre les livrables en langue française, accompagnés d’un résumé en anglais. Les livrables deviennent propriété totale du commanditaire à leur réception.

Le prestataire est responsable de la traduction de documents en langue arabe suite à la demande du commanditaire.

Le prestataire devra soumettre les livrables pour revue technique par l’Agence MCA-Morocco. Le prestataire devra apporter les modifications nécessaires sur les livrables pour prendre en compte les commentaires émis par le commanditaire pour validation finale.

1. **Composition de l’équipe du prestataire et profils requis**

Les missions relatives à la réalisation de cette assistance technique nécessitent la mobilisation d’une équipe cohérente et compétente, dotée d’une expérience pointue et animée par un chef de mission basé au Maroc. Le prestataire soumissionnaire doit montrer et justifier son expérience dans l’assistance technique au montage et au suivi de la mise en œuvre de projets similaires ainsi que dans la conduite de processus participatifs dans le secteur d’éducation.

Durant la période de base, l’équipe du prestataire doit comporter au moins :

* 1chef de mission ;
* 2 experts pour la région TTH :
  + 1 expert avec des compétences dans les domaines suivants:gestion de projet pour des interventions transversales sur les résultats ; gestion budgétaire/analyse des coûts ; informatisation des processus de gestion ; évaluation et suivi des indicateurs de performance (élaboration des rapports de suivi) ; et gestion des établissements scolaires ; et
  + 1 expert en approche participative et GIS ;
* 5experts pour la région FM (dont 1 joue le rôle d’interface) : 2 en approche participative, 1en pédagogie, 1en gestion scolaire et 1en approche GIS ;
* 5experts pour la région MS (dont 1 joue le rôle d’interface) :2 en approche participative, 1en pédagogie, 1en gestion scolaire et 1en approche GIS ;
* 1 expert en suivi-évaluation pour les trois régions.

Durant les périodes optionnelles, l’équipe du prestataire doit comporter au moins :

* 1 chef de mission ;
* 4 experts au niveau transversal dans les domaines suivants :pédagogie, gestion scolaire, approche GIS et suivi-évaluation ;
* 6 consultants gestionnaires(2 dans chacune des régions) pour appuyer les ECRdans la mise en œuvre et le suivi des PEI avec des compétences dans les domaines suivants:
* Gestion de projet pour des interventions transversales sur les résultats ;
* Gestion budgétaire/analyse des couts ;
* Informatisation des processus de gestion ;
* Evaluation et suivi des indicateurs de performance (Elaboration des rapports de suivi) ;
* Gestion des établissements scolaires.

Plus spécifiquement, l’équipe du prestataire doit avoir des compétences confirmées dans les domaines suivants :

* **Chef de mission (expert principal et personne clé)** : qualifié dans la conception et la gestion des projets internationaux de taille et de contenu similaires à celui objet de ce contrat ainsi que dans la mise en œuvre de réformes des systèmes éducatifs avec une expérience de plus de 10 ans. Ayant un diplôme universitaire au minimum de niveau master dans les disciplines suivantes : économie de l’éducation, administration publique, économie ou autres diplômes pertinents. Des qualités en matière de leadership, de communication, de travail en équipe, et de conduite de réunions sont nécessaires. Une connaissance du système éducatif marocain et une expérience dans des projets intégrant les aspects genre et inclusion sociale serait également un atout. La maîtrise du français et de l’anglais est obligatoire et celle de l’arabe serait un atout.
* **Expert(e) en conduite d’analyse participative et en facilitation des processus participatifs (personne clé et interface pour chaque région) :** qualifié dans la gestion des processus participatifs dans des projets internationaux de taille et de contenu similaires à celui objet de ce contrat avec une expérience de plus de 10 ans. Ayant déjà mis en pratique des approches et des outils pertinents pour faire participer les parties prenantes aux phases du cycle des projets et a joué dans ce cadre un rôle de facilitateur et de conseiller en processus participatif. Ayant un diplôme universitaire au minimum de niveau master dans les disciplines suivantes : management des projets, économie de l’éducation, administration publique, économie, communication, sciences sociales ou autres diplômes équivalents. La maîtrise de l’arabe et du français est obligatoire et celle de l’anglais serait un atout.
* **Expert(e) dans l’inclusion sociale et le genre (personne clé et interface pour chaque région) :**qualifié dans les questions GIS notamment dans : (1) les méthodes d’analyse participative inclusive et sensible au genre ; (2) la pédagogie scolaire sensible aux questions de GIS, (3) l’analyse et le design d’infrastructure sensible aux questions de GIS, et (4) la gestion administrative scolaire inclusive et sensible au genre. L’expert devra aussi être capable de prendre en compte et de faire des recommandations pour toutes autres questions sociales dans le contexte des établissements scolaires. L’expert devra avoir un diplôme universitaire au minimum de niveau en sciences sociales, éducation, ou autres disciplines équivalentes /avec une expérience confirmée de plus de 7 ans. La maîtrise de l’arabe et du français est obligatoire et celle de l’anglais serait un atout.
* **Expert(e) en gestion de projet :**qualifié dans les domaines de lagestion de projet axé sur les résultats, de gestion budgétaire/analyse des coûts, d’informatisation des processus de la gestion, d’évaluation et suivi des indicateurs de performance (Elaboration des rapports de suivi) et de gestion des établissements scolaires, avec une expérience pertinente de plus de 10 ans. Une expérience confirmée en tant que gestionnaire d’un établissement scolaire est souhaitable. Ayant un diplôme universitaire au minimum de niveau master dans les disciplines suivantes : éducation, administration publique, économie ou autres diplômes équivalents. La maîtrise de l’arabe et du français est obligatoire et celle de l’anglais serait un atout.
* **Expert(e) en pédagogie (personne clé et interface pour chaque région) :** qualifié sur les questions liées à la pédagogie centrée sur l’élève et aux approches innovatrices d’apprentissage avec une expérience de plus de 10 ans. Ayant un diplôme universitaire niveau master. Ayant une large expérience dans l’utilisation des TICE et e-learning dans les établissements scolaires. La maîtrise de l’arabe et du français est obligatoire et celle de l’anglais serait un atout.
* **Expert(e) en suivi-évaluation (personne clé et interface pour les trois régions) :** au moins 10 ans d’expériences dans la conception, la gestion et le suivi et évaluation de programmes. Une expérience confirmée en suivi/évaluation de programme de l’éducation est souhaitable. Ayant un diplôme universitaire de niveau Master en sciences sociales, statistique, économie ou autres domaines connexes, incluant une formation en recherche ou méthodologie d’évaluation et statistiques. La maîtrise de l’arabe et du français est obligatoire et celle de l’anglais serait un atout.

Bien entendu, cette équipe de base peut être complétée par d’autres profils selon les besoins de l’assistance technique en question et à la discrétion du prestataire titulaire du contrat.

En cas de désistement d’un membre de l’équipe du prestataire contractant, le chef de mission est tenu d’informer à cet effet l’équipe projet (commanditaire) et de proposer dans les meilleurs délais un remplacement par un profil similaire. Les déplacements sur le terrain sont initiés par le prestataire et/ou par le commanditaire et à la charge totale du prestataire. Les frais spécifiques aux ateliers et aux réunions tenus sont également à la charge du prestataire.

**Niveau minimum d’effort des experts principaux (à titre indicatif)**

Le niveau minimum d’effort requis pour le chef de mission est de six (6)mois, dont trois (3) sur le terrain dans les régions concernées. Pour les autres experts, ce minimum est de sept (7) mois, dont cinq (5)sur le terrain dans les régions concernées.

1. **Documents mis à la disposition du prestataire**

Le commanditaire ainsi que le MENFPESRS, les AREF, les DP et les établissements secondaires concernés remettent au prestataire l’ensemble des documents nécessaires à la réalisation de sa mission notamment les rapports, les comptes rendus, les guides, les canevas, les contrats, etc., qu’ils jugent opportun de consulter, sous réserve d’une clause de confidentialité. A cet effet, le commanditaire intervient pour éviter tout blocage d’accès à la documentation et à l’information.

1. **Confidentialité**

Le titulaire de ce contrat d’assistance technique et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du contrat et après son achèvement, notamment quant aux informations et documents recueillis ou portés à leur connaissance à l'occasion de leur mission. Sans autorisation préalable du commanditaire, ils ne peuvent communiquer à des tiers la teneur de ces renseignements et documents. De plus, ils ne peuvent faire aucun usage préjudiciable au commanditaire des renseignements qui leur sont fournis pour accomplir leur mission. Il est spécifié que les résultats des investigations effectuées dans le cadre de la présente mission restent la propriété du commanditaire et de MCC. Ces derniers peuvent en faire usage autant qu'ils le jugent nécessaire.

1. Les Normes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI) sont disponibles au niveau du lien suivant : http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/38fb14804a58c83480548f8969adcc27/PS\_French\_2012\_Full-Document.pdf?MOD=AJPERES [↑](#footnote-ref-3)
2. Le PAGIS pourra être partagé avec le prestataire retenu par l’Agence MCA-Morocco [↑](#footnote-ref-4)
3. <https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/mcc-policy-gender.pdf> [↑](#footnote-ref-5)
4. <https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/guidance-2011001054001-genderintegration.pdf> [↑](#footnote-ref-6)